



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-127-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2021  
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant n°3 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZODI BORGIO.

**PRESENTS :** Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Charles LEONARDI.

**POUVOIRS :** -

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant n°3 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190017 - lot n°6 concernant la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité) notifié le 19/12/2019 au groupement « Technic Alarm (mandataire sis 20290 BORGO) EGCorse / Allicom », pour un montant de 170 118,26 € HT ;

Vu les délibérations du Bureau des 29/03/2021 et 07/06/2021, décidant la conclusion des avenants n°1 et n°2 au marché de travaux n°190017 - lot n°6 ;

Considérant les avenants n°1 et 2 au marché 190017 - lot 6 conclus pour un montant total de + 13 381,50 € HT, correspondant à une augmentation totale de 7,87 % par rapport au montant initial du marché ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190017 – lot n°6, la réalisation d'autres prestations modificatives non substantielles est apparue nécessaire ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°6 du marché 190017 dans le cadre d'un avenant n°3 :

Modifications en plus-value :

Cheminement des réseaux fluides et passage sous les retombées de poutre : 5 637,76 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Bureau du 13 décembre 2021

**OBJET : Avenant n°3 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

**DECIDE**

De modifier le marché de travaux n°190017 – lot n°6 ;

**DIT**

Que les modifications du marché 190017– lot n°6 engendrent un surcoût de 5 637,76 € HT (soit une augmentation de 3,31 % par rapport au montant initial du marché) ;

**DECIDE**

De conclure un avenant n°3 au marché de travaux n°190017 – lot n°6, avec le groupement « Technic Alarm / EGCorse / Allio.com » (représenté par son mandataire Technic Alarm sis 20290 BORGIO), pour un montant de de 5 637,76 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n°3 au marché 190017 – lot n°6, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

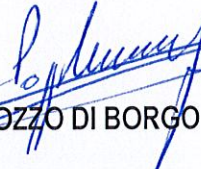
**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 23 OP 3011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 15 DEC. 2021  
et publication ou notification  
du 15 DEC. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI